



Projet d'évolution de l'usine de valorisation énergétique située à Créteil

Réunion publique d'ouverture de la concertation préalable
Lundi 13 mai 2019

INFORMATIONS

- **Date** : lundi 13 mai 2019
- **Ville** : Créteil
- **Salle** : Conservatoire Marcel Dadi
- **Horaires** : 19h10 – 21h10
- **Nombre de participants** : environ 80
- **Animateur de la séance** : Renaud Dupuy, Directeur général de Neorama (AMO)
- **A la tribune** :
 - Grégory Richet, Président de Valo'Marne
 - Hubert Garin, Directeur du Développement Suez RV
 - Axel Urgin, Président du SMITDUVM
 - Corinne Daut, Directrice générale des services techniques, SMITDUVM
 - Claire de Loynes, Garante CNDP de la concertation préalable
- **Documentation mise à disposition des participants** : Dossier de concertation, flyer
- **Présentations** : la présentation diffusée en séance est disponible sur le site internet du projet.
- **Interventions (questions et avis des participants)** : 17

INTRODUCTION

Grégory Richet, Président de Valo'Marne, prononce un mot d'accueil. Il souhaite la bienvenue à tous et adresse ses remerciements à Monsieur le Maire de Créteil, Laurent Cathala, ainsi qu'à chacun des intervenants présents en tribune.

Il présente le contexte de la réunion publique. Valo'Marne travaille sur un projet innovant et structurant pour le territoire et pour l'Île-de-France auquel il est souhaité que le public soit associé. Cette démarche de concertation, bien que volontaire, est réalisée sous le contrôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a nommé Claire de Loynes en qualité de garante de cette concertation préalable.

Ce projet concerne l'évolution de l'unité de valorisation énergétique Valo'Marne située à Créteil. Ce projet a été proposé dans le cadre de la délégation de service public attribuée par le SMITDUVM. Il permettra une évolution majeure de l'actuelle installation orientée vers la performance environnementale et énergétique.



Il informe les participants des objectifs de la concertation préalable. Celle-ci vise à associer le public au projet, lui permettre d'en prendre connaissance, de recueillir ses avis et contributions. Dans un esprit d'ouverture et d'échange, les contributions permettront d'enrichir le projet.

Enfin, il souligne l'importance que les échanges soient réalisés dans le respect et la bienveillance de tous. Dans ce cadre, il tient à ce que le format des interventions (durée, niveau de technicité et d'implication) permette l'expression de tous.

Renaud Dupuy rappelle que la concertation préalable est encadrée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). A ce titre, il donne la parole à Claire de Loynes, nommée garante de la concertation préalable.

Claire de Loynes présente le rôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et le sien, en sa qualité de garante de la concertation préalable.

La CNDP est une institution indépendante veillant à ce que les populations soient correctement informées et entendues dans le cadre de la mise en œuvre de projets susceptibles d'impacter le cadre de vie. Dans le cas présent, il s'agit d'une concertation volontaire, demandée par le maître d'ouvrage.

Le rôle de la garante est de s'assurer que la population puisse s'exprimer librement et obtenir des réponses à ses interrogations, et que l'ensemble des éléments de compréhension du projet soit mis à la disposition de tous. Le public est libre de poser ses questions sur le site internet du projet ou lors des temps d'échanges. Lors des interventions, il est souhaité que chacun des intervenants décline son identité et argumente son propos afin d'alimenter et enrichir le débat.

En toute neutralité, la garante ne formule aucune opinion sur le projet.

Présentation du dispositif de concertation préalable par Renaud Dupuy.
[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet]

PRESENTATION AU PUBLIC N°1

Hubert Garin présente les raisons du projet.
[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet]

TEMPS D'ÉCHANGES N°1

Renaud Dupuy rappelle que les débats sont enregistrés (enregistrement audio) pour assurer l'exhaustivité du compte-rendu. Avant toute intervention, il est demandé aux participants de se présenter. Aussi, afin de permettre à tous de s'exprimer, chaque prise de parole doit veiller à respecter une durée raisonnable.



Intervention n°1

Thomas Dessalles, habitant de Créteil, regrette l'abandon du projet de deuxième puits de géothermie qui aurait été envisagé par la Ville de Créteil. Selon lui, cette solution favorisant le développement d'une énergie renouvelable¹ aurait pu être une alternative au projet présenté dans le cadre de cette concertation préalable. En termes de production d'énergie, il considère que le projet d'évolution de Valo'Marne accroît la dépendance à la production de déchets.

Comparativement aux investissements prévus dans le cadre de ce projet, il s'interroge sur le budget du SMITDUVM alloué à la prévention et au recyclage des déchets.

Aussi, il estime que ce projet est surdimensionné en regard des réels besoins de traitement des déchets ménagers du territoire du SMITDUVM et s'interroge alors sur la légitimité des tonnages de déchets d'activités économiques (DAE) traités sur site.

Pour conclure, il déplore que le choix d'une énergie renouvelable telle que la géothermie n'ait pas été fait, considérant que la valorisation énergétique telle que présentée dans le cadre du projet sera bientôt obsolète.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet, répond que le projet a pour objet de compléter les besoins du Réseau de Chauffage Urbain (RCU) de Créteil, rappelant que ce réseau est d'ores et déjà alimenté en partie par l'installation. Il souscrit à la remarque de Thomas Dessalles. Toutefois, une telle initiative n'est pas du ressort de Valo'Marne.

Laurent Cathala, Maire de la Ville de Créteil, complète la réponse du maître d'ouvrage en indiquant que la géothermie existe sur le territoire de Créteil depuis 1984. Il s'agit d'ailleurs d'une des premières communes à avoir développé cette énergie renouvelable sur son territoire. Dans l'éventualité qu'un projet de deuxième puits de géothermie aurait été envisagé sur la Ville de Créteil, son abandon s'explique par le fait que des études ont prouvé son caractère peu opportun en termes d'apports de chaleur au RCU de Créteil.

Enfin, il ajoute qu'une étude à ce sujet a été également réalisée en coopération avec la Ville de Bonneuil-sur-Marne. Celle-ci n'a pas non plus débouché sur une mise en œuvre opérationnelle.

Axel Urgin, Président du SMITDUVM, répond à l'interrogation de Thomas Dessalles concernant le budget du syndicat alloué à la prévention et au recyclage des déchets. Il explique que le syndicat ne dispose pas de cette compétence. Celle-ci est le fait des communes qui lui sont constitutives. Ainsi, le SMITDUVM est donc tributaire des initiatives de ces dernières ; initiatives par ailleurs nombreuses sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

Aussi, il tient à rappeler que 200.000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ainsi que deux à trois millions de tonnes de DAE ont été enfouies en 2017. Au vu de ce contexte, la

¹ Permettant également de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5,5%.



création d'une troisième ligne de valorisation énergétique (dite « troisième four ») n'apparaît pas surdimensionnée.

Intervention n°2

Colette Planes, habitant à Créteil depuis trente ans, souhaite obtenir davantage d'informations sur la justification du projet. La création d'une troisième ligne de valorisation énergétique revient à une augmentation de 50% de déchets incinérés sur site. Or, d'après le dossier de concertation, il apparaît que la part d'OMR n'augmenterait pas d'ici à 2025 sur le territoire du syndicat. La justification de la création de cet équipement serait le fait d'un principe de solidarité territoriale, ce qui la laisse perplexe. Par ailleurs, il est précisé que la part des DAE augmenterait, elle questionne sur la pertinence de traiter ces déchets à Valo'Marne craignant que la Ville de Créteil ne se convertisse en « *la poubelle de l'Ile-de-France* ».

Enfin, elle précise que le territoire de GPSEA est extrêmement pollué spécifiant que des concentrations importantes de dioxydes d'azote et de particules fines ont été constatées au niveau de l'A86, c'est-à-dire à Créteil. Elle s'inquiète donc sur la dangerosité des rejets de l'installation dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Réponse du maître d'ouvrage

Hubert Garin, Directeur du Développement Suez RV, rappelle que le projet de substitution de la ligne des DASRI² par une troisième ligne de valorisation énergétique a pour objectif principal de traiter des déchets ménagers et non des DAE. En 2017, 200.000 tonnes de déchets ménagers ont été mises en centre de stockage. En effet, le parc d'usines -aujourd'hui saturé- ne peut donc pas traiter l'intégralité de ces déchets. Cet équipement permettra de traiter des DAE dès lors que les tonnages d'OMR auront baissé. En 2025, les capacités d'enfouissement devront être réduites de 50%. En 2018, l'ensemble des sites d'enfouissement d'Ile-de-France a été saturé. Il n'y avait donc plus de solutions de traitement pour les déchets des entreprises, ce qui justifie l'opportunité de ce projet.

Effectivement, ce sous-dimensionnement concerne l'ensemble du territoire francilien, et non seulement du SMITDUVM, expliquant de fait le principe de solidarité territoriale.

Corinne Daut, Directrice générale des services techniques du SMITDUVM, complète en précisant que les déchets d'activités économiques ne sont pas des déchets dangereux. Ils ont les mêmes caractéristiques que les déchets ménagers (exemple : cartons, etc.), bien qu'en quantités plus importantes.

Intervention n°3

Un habitant signale que, s'il s'agit de cartons, ces déchets devraient être orientés vers des filières de recyclage.

Intervention n°4

Philippe Ungerer, habitant de Créteil depuis 1983, souhaite revenir sur le projet de station de production et de distribution d'hydrogène à usage des véhicules. Actuellement, dix tonnes

² Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux



d'hydrogène produites génèrent dix tonnes de CO₂. L'hydrogène, procédé coûteux par ailleurs, n'apparaît donc pas comme un carburant vertueux. Par ailleurs, les industriels n'auraient pas les compétences suffisantes à ce jour pour produire par électrolyse. L'hydrogène serait donc un carburant élitiste générant des pertes de rendement multiples lors de sa production.

Selon lui, il serait également difficile à stocker et à distribuer (dans un conteneur il faudrait porter la pression à 700 bars or, un même conteneur pourrait stocker jusqu'à quatre fois plus d'énergie s'il s'agissait par exemple de biométhane).

Enfin, la filière hydrogène ne servirait qu'un faible nombre de véhicules. Il interroge donc sur le prix de revient de l'hydrogène à la pompe. De plus, les moteurs à hydrogène contiennent des métaux lourds.

Pour conclure, il considère que ce projet de station de production et de distribution d'hydrogène détourne Valo'Marne de sa mission principale, qui réside dans le traitement des déchets.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet revient sur la question des DAE. Il s'agira de DAE déjà triés donc uniquement les résidus non actuellement recyclables. Il insiste sur le caractère prioritaire de la valorisation matière par rapport à la valorisation énergétique. Toutefois, concernant le traitement des déchets résiduels, les deux solutions possibles actuellement demeurent la valorisation énergétique ou l'enfouissement.

L'ambition de ce projet est de faire en sorte que les 200.000 tonnes d'OMR aujourd'hui enfouies, ainsi que les résidus de tri des DAE, remontent dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets conformément à la LTECV.

Enfin, grâce à l'association avec Air Liquide, l'objectif de la station de production et de distribution d'hydrogène est de proposer un carburant propre produit via les déchets traités sur site. Dans un premier temps, une tonne d'hydrogène sera adressée quotidiennement à la flotte de taxis *Hype* circulant d'ores et déjà à l'hydrogène. A terme, l'objectif sera de développer et de diffuser le recours à ce carburant propre.

PRESENTATION AU PUBLIC N°2

Grégory Richet présente les caractéristiques du projet.

[\[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet\]](#)

TEMPS D'ÉCHANGES N°2

Intervention n°5

Un participant souhaite connaître le modèle économique sur lequel repose le projet pour le délégataire, comme pour le SMITDVUM.



Aussi, il s'interroge sur la pertinence de la création d'une troisième ligne d'incinération si le seul objectif est de traiter les résidus de tri des DAE.

Pour conclure, le participant se demande quelle a été la place des industriels dans l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et s'il n'y aurait pas eu une influence de leur part visant à prévoir une augmentation des capacités d'incinération.

Réponse du SMITDUVM

Axel Urgin répond que le projet de « troisième four » n'a aucun impact sur le modèle économique du SMITDUVM. Etant donné que la période actuelle correspond à la fin de l'amortissement des équipements, les tarifs négociés dans le cadre de la délégation de service public ont été fixés qu'il y ait, ou non, création d'une troisième ligne d'incinération. En effet, il n'y a donc aucun inconvénient économique à construire ce troisième four, bien au contraire, que des bénéfices pour le territoire.

Relativement à la présentation des coûts prévisionnels, il corrige en précisant que ce ne sont pas 25 millions d'euros de fonds publics mais de fonds garantis.

Enfin, il tient à réaffirmer que le traitement sec des fumées se fera dans tous les cas, qu'il y ait ou non la création d'une troisième ligne d'incinération.

Réponses du maître d'ouvrage

Grégory Richet confirme qu'il y a un intérêt économique pour Suez à investir dans la valorisation énergétique des déchets, au vu de son placement dans la hiérarchie des modes de traitement. Suez se positionne contre l'enfouissement des déchets. Dans ce cas présent, il existe deux types de recettes, à savoir la recette du traitement et la recette de la valorisation énergétique.

Enfin, il revient sur les tonnages de DAE et rappelle à nouveau qu'il s'agit uniquement des résidus du tri, nécessitant donc le traitement par incinération. La notion de priorité de la valorisation matière sur la valorisation énergétique est, bien entendu, partagée par Suez.

Hubert Garin évoque le rôle de l'ORDIF³ dans l'élaboration des PRPGD. En Ile-de-France, cet observatoire suit de près les gisements de déchets et dispose d'une vision d'ensemble des tonnages et de leur évolution. Pour obtenir les données sur les tonnages réels réceptionnés et traités dans les installations, l'observatoire s'appuie effectivement sur les industriels. Bien entendu, la Région prend ensuite les décisions. En ce sens, la Région a réalisé que les capacités de traitement étaient suffisantes, même si elles n'étaient toutefois pas excédentaires. Dans le PRPGD, il n'est donc pas prévu de fermetures d'installations, ni de constructions ex-nihilo, mais d'ajustements et d'améliorations des situations existantes. Ce projet vise à traiter en partie les difficultés rencontrées dans la gestion des DAE.

³ Observatoire régional des déchets d'Île-de-France



Intervention n°6

Un habitant demande s'il y aura une réelle baisse du coût de l'énergie, rappelant qu'une grande partie des habitants de Créteil bénéficie déjà d'une réduction du taux de la TVA. Etant donné qu'il s'agit d'une énergie moins coûteuse à produire, une baisse du prix hors taxe du MWh pourrait être envisagée, s'ajoutant au gain fiscal.

Réponse du SMITDUVM

Axel Urgin répond qu'aujourd'hui 37 000 équivalent-logements sont raccordés au RCU. Grâce à la troisième ligne d'incinération, 10 000 équivalent-logements supplémentaires pourront en bénéficier. L'économie sur le coût dépend ensuite du marché conclu entre la Ville et la Société de Chauffage Urbain de Créteil (SCUC).

Intervention n°7

Sébastien Vigneron, salarié du site, souhaite attirer l'attention sur le facteur humain et la place des employés au sein de l'usine. Au nom de l'ensemble des salariés, il salue et encourage la volonté de modernisation du site.

Intervention n°8

Jean-Christophe Brassac, membre du Collectif 3R, attire l'attention sur le fait que toutes les molécules ne sont pas aujourd'hui réglementées en France, telle que la dioxine bromée qui apparaît tout aussi dangereuse que la dioxine soufrée (SEVESO).

Il souligne l'importance de la priorisation des dépenses dans le cadre de ce projet. La préservation de la santé des habitants devant occuper le poste principal. Aussi, il insiste sur le caractère dangereux des cocktails de molécules (la pollution industrielle associée notamment à la pollution routière).

Il rappelle également que l'ancien Président du Sycotom, Hervé Marseille, avait évoqué l'envoi de 100.000 tonnes de déchets depuis l'installation d'Ivry-sur-Seine (Ivry-Paris XIII). Selon Jean-Christophe Brassac, il semblerait que le Val-de-Marne ait vocation à se spécialiser dans le traitement des déchets.

Pour conclure, il estime qu'il s'agit d'un projet au service des entreprises et non des habitants.

Réponses du maître d'ouvrage

Grégory Richet insiste sur la grande rigueur des systèmes de surveillance et de contrôle des installations de valorisation énergétique des déchets. Ils sont soumis à des surveillances externes (visite des instances préfectorales, etc.), mais aussi à des procédures d'autocontrôle. Le niveau de contraintes est donc important, ajouté à l'extrême vigilance de Suez. Il est à noter que Suez n'édite pas les normes, son devoir est de s'y conformer. Ces normes sont basées sur les normes européennes, s'appuyant sur un consensus à appliquer par toutes les usines de l'Union européenne.

Elina Marcoux, Chef de projet SUEZ, explique que l'UVE située à Créteil est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). De ce fait, le projet est soumis à une procédure très réglementée. Les dossiers sont déposés en préfecture, instruits par les services



de l'Etat et notamment par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le projet fera l'objet d'études préliminaires, c'est-à-dire d'études de risques sanitaires basées sur des guides méthodologiques dont certains spécifiques à l'incinération. Ces études visent à mesurer l'état initial, le niveau de pollution, l'impact environnemental du projet et à examiner s'il y a des risques avérés sur les riverains. Valo'Marne a d'ores et déjà réalisé des mesures sur les dioxines bromées et les poursuivra.

Grégory Richet rappelle que l'évolution des capacités de Valo'Marne s'explique par la mise en décharge de milliers de tonnes d'OMR produites par les collectivités. Ce « troisième four » réceptionnera prioritairement des OMR, puis ensuite des DAE.

Intervention n°9

Une habitante admet que les activités industrielles soient rigoureusement contrôlées. Toutefois, elle souligne l'importance de veiller aux effets secondaires pas encore connus à ce jour, craignant que l'incinération de 120.000 tonnes de déchets supplémentaires contribue à l'augmentation de la pollution du territoire. Elle tient à attirer l'attention sur la forte concentration de dioxydes d'azote et de particules fines sur le territoire.

Intervention n°10

Mme Eillard, habitante de Paris Est Marne et Bois, demande si le maître d'ouvrage a prévu la réalisation des analyses, études et actions suivantes :

- Un bilan carbone sur l'ensemble de l'activité
- Une étude de trafic (compte-tenu de l'augmentation des gabarits des camions en zone urbaine dense)
- Un suivi des personnes insérées travaillant à la manutention de la chaîne des DASRI suite à sa disparition à l'horizon 2022
- Des analyses d'autocontrôle (plus exigeantes que les analyses réglementaires)
- Un programme de suivi aux premiers mois de l'installation (pour éventuellement prévoir des réajustements)

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet assure que, malgré la suppression de la ligne actuelle dédiée aux DASRI, les capacités totales de traitement des DASRI seront conservées sur site. En effet, la troisième ligne de substitution prendra également en charge les DASRI. En conséquence, le contrat avec la société VitaServices perdurera.

En outre, il y a un système de contrôle en continu sur l'installation. Un arrêt de l'installation en cas de non-respect des réglementations est prévu.

Elina Marcoux indique qu'un atelier de travail sera consacré spécifiquement à la surveillance environnementale⁴. Concernant le trafic, Suez a réalisé des mesures de comptage, tout en anticipant la circulation de véhicules supplémentaires. Ces études ont permis notamment de constater qu'il était nécessaire de changer les plages horaires et de réduire le nombre de petits camions au profit de gros porteurs pour limiter leur nombre.

⁴ Le mercredi 29 mai, à partir de 19h, à Boissy-Saint-Léger.



Marie-Christine Viratelle, Directrice du site, explique que Suez s'engage à réaliser annuellement un bilan de carbone, qui est actuellement en cours de finalisation.

En complément des propos de Grégory Richet concernant les emplois sur site, elle met en exergue la diversité de l'insertion professionnelle, précisant qu'elle ne se limite pas qu'aux actions de VitaServices dans le cadre la manutention des DASRI. Aujourd'hui, trois personnes sont intégrées au personnel, y compris dans les équipes de quart en trois-huit (poste de conducteur de four, par exemple).

Intervention n°11

Odile Delonca, Présidente de l'association Affamons l'Incinérateur de Créteil (ALIC), aborde différents points :

- L'association a adressé un courrier en recommandé à Claire de Loynes, garante de la concertation préalable, à l'adresse postale de Valo'Marne. Ce courrier a été renvoyé à l'association.
- Elle rappelle que le SMITDUVM détient la compétence de service public de traitement des déchets. Le syndicat a délégué cette compétence à Suez, au travers d'une délégation de service public. Selon elle, cette compétence de service public de traitement des déchets serait détournée et orientée vers un autre objectif, celui de la production d'énergie. L'objectif de valorisation matière des déchets telle que prévue dans la LTECV (65% des déchets valorisés à l'horizon 2025) n'est pas poursuivi dans le cadre de ce projet.
- Un quart des déchets d'Ile-de-France est traité dans le Val-de-Marne, elle craint que la Ville de Créteil soit assimilée à « *la poubelle de l'Ile-de-France* ».
- Ce projet est la réponse du SMITDUVM à la sollicitation du Sycotm (courrier du 28 avril 2017) de récupérer 100.000 tonnes d'OMR.
- Le projet a fait l'objet d'une charte d'excellence solidaire et citoyenne signée entre les présidents de GPSEA, du SMITDUVM et le Directeur Général de Suez. Au dernier point de cette charte, il est précisé la nécessité d'une meilleure appropriation citoyenne des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, et plus précisément des enjeux associés à la prévention des déchets. Or, dans le cadre de ce projet, il serait retenu la solution la plus basse de l'échelle dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets, c'est-à-dire la valorisation énergétique des déchets.
- Enfin, elle adresse la critique selon laquelle une promotion du projet aurait été faite dans le journal municipal. Elle évoque également l'extension du centre commercial régional, se demandant alors si le message adressé aux citoyens est de consommer davantage tout en se réjouissant de se chauffer à moindre coût.



Réponse du SMITDUVM

Axel Urgin reconnaît que l'usine de valorisation énergétique de Créteil est actuellement en pleine appropriation citoyenne grâce notamment à l'organisation de visites et de Journées Portes Ouvertes. Ces temps permettent à tous de s'informer sur l'installation et ses rejets. Il réaffirme que l'installation est aux normes et n'est pas une infrastructure polluante.

Au nom de l'ensemble des élus du SMITDUVM, il réaffirme l'ambition de tendre vers la réduction et l'élimination des déchets. Toutefois, il ne peut être nié le besoin actuel en traitement des OMR et des refus de DAE.

Il tient à corriger l'énoncé selon lequel la valorisation énergétique serait au plus bas niveau de la hiérarchie des modes de traitement. Le dernier échelon de cette hiérarchie étant la mise en décharge.

Le SMITDUVM prend acte des arguments de l'opposition tout en assurant que ce projet s'inscrit dans les objectifs de la LTECV.

Intervention n°12

Pierre Navarro, Cristolien depuis 1976, habite à quelques centaines de mètres de l'installation. Il est responsable d'une amicale de locataires, conseiller de quartier⁵ et enfin membre de l'association *Nature et Société*.

Depuis dix ans, il consulte chaque année les études techniques et relevés de pollution de l'installation Valo'Marne. Il rappelle la présence de points de contrôle de pollution gérés par des entités extérieures placés sur le Palais des sports ou encore à l'Hôpital Henri Mondor. En regard de cela, il s'étonne que personne n'ait évoqué la situation actuelle. En effet, malgré l'utilisation de produits dangereux (centaines de tonnes d'ammoniac, réactifs), il n'y a pas de plaintes. De plus, peu de Cristoliens ont connaissance de l'existence de cette installation.

En outre, la consommation d'eau s'est abaissée en-dessous de 300.000 mètres cubes (alors qu'elle était 500.000 mètres cubes auparavant). Dans le cadre de ce projet, il est annoncé qu'il n'y aura pratiquement plus de rejets vers la station d'épuration Seine-Amont de Valenton, ce qui constitue alors une amélioration notable.

Certes, il se dit en faveur du tri des déchets. Toutefois, il invite le public à se rendre sur le territoire environnant l'installation et accompagner les agents de voiries dans leurs tâches quotidiennes pour prendre conscience de la nécessité du projet d'évolution de l'installation. En effet, il est constaté d'importants dépôts sauvages (matelas, déchets d'huile de vidange, etc.).

Enfin, il précise que la chaîne de DASRI est entièrement automatisée, il n'y a donc aucune manipulation manuelle.

⁵ Secteur de l'installation Valo'Marne



Intervention n°13

Chrysis Caporal, élue à Champigny-sur-Marne et membre du SMITDUVM, indique qu'elle est défavorable à la création d'un « troisième four » et encourage la prévention et la réduction des déchets en amont, en particulier des déchets fermentescibles.

En complément, elle estime que le tri et la valorisation en amont des déchets permettrait de créer davantage d'emplois que l'incinération.

Enfin, elle attire l'attention sur le cas des dioxines bromées. Actuellement, peu d'études et de réglementations existent, il faut donc anticiper les éventuels dangers associés.

Pour conclure, elle déplore la qualité de l'environnement de l'installation.

Réponse du SMITDUVM

Axel Urgin revient sur le vote en Comité syndical du SMITDUVM. Sur vingt-quatre voix exprimées sur le projet, il y a eu vingt-et-une voix favorables, deux voix contre et une abstention.

La prévention des déchets est réellement une priorité pour le syndicat. Toutefois, il rappelle qu'il s'agit de la compétence des territoires et non du SMITDUVM. Le syndicat ne peut pas s'exprimer au nom des collectivités en charge de ces politiques. Malgré les initiatives locales prises sur le territoire de GPSEA, il y aura encore des déchets à traiter d'ici les années à venir pour éviter l'enfouissement.

Intervention n°14

Jenny Kermeur, adhérente de l'ALIC, déplore que le choix de ce projet ait été fait sans concertation avec les habitants.

Elle demande s'il est possible de rendre public les études de trafic (détaillant les émissions totales de CO2). Elle rappelle que trente camions de vingt-deux tonnes et une dizaine de camions dédiés au transport des mâchefers jusqu'au port de Bonneuil circuleront quotidiennement, ajoutées aux 170 camions circulant déjà sur le territoire.

Réponse du maître d'ouvrage

Elina Marcoux explique le projet suit une procédure réglementaire d'autorisation environnementale soumis à l'enquête publique. Dans ce cadre, l'étude d'impact et l'étude de danger seront disponibles.

Intervention n°15

Thomas Dessalles souhaite que le budget des territoires alloué à la prévention et à la réduction des déchets soient rendus publics et demande à la garante de s'assurer de la transparence et de la diffusion de ces informations. Il aspire également à ce que l'étude sur la géothermie à Créteil soit diffusée.



En ce qui concerne la hiérarchie des modes de traitement des déchets, il déplore ce choix binaire entre l'enfouissement et la valorisation énergétique. Il estime qu'il s'agit d'une lecture orientée de la LTECV liée à un arbitrage de priorités d'investissements.

Enfin, relativement au trafic routier, il ne comprend pas pourquoi il est considéré que les heures creuses débutent à 17h.

Hubert Garin précise que 17h correspond à une heure creuse pour l'incinération, mais que les choix seront bien faits pour éviter les pointes de trafic du matin et du soir.

Intervention n°16

Brigitte Guyot-Vigroux, fondatrice d'Ecophylle, association d'éducation au développement durable qui réalise régulièrement des visites de l'installation Valo'Marne, met l'accent sur la vertu éducative de l'installation Valo'Marne. Depuis le mois de février, les visites permettent au public de constater le respect des normes de l'installation et de prendre conscience de l'importance du tri des déchets. Ces visites sont un premier pas proposé par le SMITDUVM et Valo'Marne pour tendre vers la réduction des déchets.

Par la suite, Ecophylle organisera une sensibilisation itinérante sur le territoire, en guise de préalable à la serre pédagogique. Valo'Marne contribue donc à la sensibilisation et à la prévention des déchets.

Intervention n°17

Philippe Ungerer reconnaît le caractère instructif de la visite de l'installation Valo'Marne qu'il a lui-même réalisé deux mois plus tôt. Toutefois, il regrette de ne pas avoir obtenu de réponse concernant la quantité totale de CO2 émis chaque année.

Concernant le puits de carbone et son procédé de photosynthèse -nécessitant de fait beaucoup de lumière- il se demande quelle sera la consommation d'électricité s'il continue à être éclairé artificiellement. De plus, il s'étonne qu'il n'y ait pas d'objectif de captage de CO2 fixé par Suez. Il souhaiterait également connaître le coût estimé par tonne de CO2 capté. Enfin, il s'interroge sur le nombre de puits de carbone nécessaires pour capter le CO2 produit par les trois lignes d'incinération de Valo'Marne. Selon lui, la surface entière de Créteil ne suffirait pas.

Réponses du maître d'ouvrage

Grégory Richet explique que la quantité totale de CO2 rejetée par l'usine fait l'objet d'une déclaration annuelle.

En ce qui concerne le puits de carbone, il rappelle qu'il s'agit un projet pilote. En effet, il capte moins de 1% de CO2 produit par l'usine. Comme tout prototype, il a pour objectif d'être tout d'abord testé avant d'être éventuellement reproduit ailleurs une fois abouti.

Pierre Heurtaux, Chef de projet du puits de carbone Suez, ajoute que l'objectif principal de ce prototype est de capter une tonne de CO2 par mètre cube de réservoir.



Il a été constaté que les LED éclairant les micro-algues disposaient d'une grande capacité d'amélioration permettant de faire des réductions d'électricité très importantes. Par ailleurs, la lumière solaire est également utilisée sur un prototype futur.

Enfin, les micro-algues vont ensuite permettre de générer du biogaz en station d'épuration équipée d'un méthaniseur.

CONCLUSION

Renaud Dupuy remercie le public pour sa participation et l'invite à consulter les dates des prochains ateliers afin d'approfondir les échanges.

Gregory Richet espère que cette première réunion publique a permis au public de prendre connaissance du projet et de ses enjeux. Il insiste sur les principales valeurs portées dans le cadre de ce projet : le respect de l'environnement, la valorisation énergétique, l'innovation et l'insertion.

Cette réunion a été riche en échanges. Il précise que seront apportées des réponses plus complètes aux interrogations soulevées dans le cadre de la concertation. Il invite également les personnes n'ayant pas eu l'occasion de s'exprimer lors de la réunion publique à contribuer sur le site internet ou dans les registres.

Lors de la réunion publique de clôture de la concertation préalable, le jeudi 13 juin prochain à Nogent-sur-Marne, il sera présenté une synthèse de l'ensemble des contributions du public et des évolutions pressenties du projet.

En conclusion, **Grégory Richet** remercie la Ville de Créteil pour son accueil, le SMITDUVM, les équipes de Suez ainsi que Neorama pour l'organisation de ce premier temps d'échanges.